

Image not found or type unknown



Succession en cas de décès

Par **tomi**, le **03/02/2016** à **09:05**

Bonjour,rnrnPropriétaire depuis 1973, nous avons fait une donation au dernier vivant chez le notaire lors de l'achat. Cela est il suffisant. Ont nous dit qu'il y a des changement dans les successions depuis le début de l'année ?rnrnMerci aux réponders.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2016** à **09:35**

Bonjour,rnrnVoir votre notaire car tout dépend du type de donation.